YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

ARRETE N° 2000/ 207
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de l'Eglise (partie comprise entre la rue Jacques Bouty et la rue Charles de Gaulle).

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que, les travaux d'aménagement du parking de l'école du centre seront réalisés rue de l'Eglise par la société Beugnet Ile de France 28, avenue du Parc 91210 DRAVEIL pour le compte de la Ville d'Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, mardi 24 et lundi 30 octobre 2000.

ARRETE

Article 1er : Rue de l'Eglise, partie comprise entre la rue Jacques Bouty et la rue Charles de Gaulle :
- La circulation sera interdite, sauf riverains et véhicules affectés au chantier,
- Le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant,
- Une déviation sera mise en place au carrefour des rues Jacques Bouty / Eglise vers la rue Cambrelang, le sens de la rue Jacques Bouty sera donc inversé,
- Une présignalisation sera installée aux carrefours des rues René Coty / Pierre Guilbert et La Grange/ Pierre Guilbert.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
25 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 19 octobre 2000

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) *

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux
Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE